

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1497

17 juin 2008

### SOMMAIRE

98 rue Pierre Demours «75017 Paris» S.à r.l. ....	71846	Growth Central Europe IV S.C.A., SICAR .....	71845
ABB S.A. ....	71848	ILP III S.C.A., SICAR .....	71833
Advanced Plastics Technologies Luxembourg S.A. ....	71823	ILP III S.C.A., SICAR .....	71847
Ak Bars Luxembourg S.A. ....	71848	Image Course SA .....	71810
ArcelorMittal Distribution Central and Eastern Europe .....	71847	Koinè Hestia S.A. ....	71852
Arcelor Négoce Distribution - Europe Est .....	71847	LSFAP Euro-Asian Holdings S.à r.l. ....	71812
Asset Selection Sicav .....	71846	LSFAP Indonesian Investments S.à r.l. ...	71812
Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l. ....	71823	LuxPet .....	71836
Banco Bradesco Luxembourg S.A. ....	71847	Med Control S.A. ....	71812
BCW Investment S.A. ....	71837	Neurochem Luxco II S.à r.l. ....	71845
BELLUS Health Luxco II S.à r.l. ....	71845	Oberheim S.A. ....	71856
Caroline Holdings S. à r.l. ....	71810	Pegamo Holding S.A. ....	71837
Central European Growth IV S.C.A., SICAR .....	71845	Pegamo Holding S.A. ....	71826
Compagnie Financière de Guerande S.A. ....	71837	Pegamo Holding S.A. ....	71836
Côté Cave S.à r.l. ....	71845	Pegamo Holding S.A. ....	71827
Edoc S.A. ....	71845	Premium Invest (Luxembourg) S.A. ....	71846
Etimine S.A. ....	71830	Real Estate Development S.A. ....	71837
Fidupar S.A. ....	71846	Rohl Immo S.à r.l. ....	71845
FS Invest S.à r.l. ....	71847	Titan Investments .....	71827
		Varenne Luxembourg S.A. ....	71813
		Villers S.A. ....	71850
		webrealize s.à r.l. ....	71846

**Caroline Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 137.051.

Le siège social de l'associé unique et des gérants suivants ont changé et se trouvent à présent au:

Associé:

- Lone Star Capital Investments S.à r.l., 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Gérant A:

- Philippe Detournay, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Gérant B:

- Philippe Jusseau, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070262/8901/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07852. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**Image Course SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 87.489.

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMAGE COURSE S.A." (ci-après "la Société"), avec siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand Rue (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 87489, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 17 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro, 1168 du 3 août 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1376 du 30 décembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 2 pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut également faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers."

2. Changement de la date de clôture de l'exercice social.

3. Modification subséquente de l'article 8 des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.
4. Changement de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire.
5. Modification subséquente de l'article 9 des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut également faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer l'année sociale pour la faire commencer désormais le premier octobre et finir le trente septembre de l'année suivante.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2008 finira le 30 septembre 2008.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article huit des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante."

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire pour la faire tenir désormais le premier jeudi du mois de mars à 10.00 heures.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article neuf des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mars à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: HÜBSCH; THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mai 2008, Relation GRE/2008/2155. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008070141/231/89.

(080078650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**Med Control S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.155.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070255/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08719. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**LSFAP Indonesian Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 77.580.

L'adresse professionnelle des gérants suivants a changé et se trouve à présent au:

*Gérant A:*

- Philippe Detournay, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

*Gérant B:*

- Philippe Jusseau, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070258/8901/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**LSFAP Euro-Asian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 77.579.

L'adresse professionnelle des gérants suivants a changé et se trouve à présent au:

*Gérant A:*

- Philippe Detournay, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

*Gérant B:*

- Philippe Jusseau, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070259/8901/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**Varenne Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 138.850.

---

**STATUTES**

In the year two thousand eight, on the fourteenth of May.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

1. CVC European Equity IV (AB) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461,

2. CVC European Equity IV (CDE) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393,

each of them here represented by Mrs Emanuela Brero

by virtue of proxies established on May 14, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which they form between themselves:

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of VARENNE LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

3.2 The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

3.3 In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.5 The Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.6 The Corporation is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2 If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg Corporation.

**Art. 5. Capital - Authorised capital - Shares and share certificates.****5.1. Capital**

The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 170,000.00 (One Hundred and Seventy Thousand Euro) divided into 17,000,000 (Seventeen Million) ordinary shares all with a par value of EUR 0.01 (One cent of a Euro) per share.

**5.2. Shares**

5.2.1 The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

5.2.2 The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.2.3 Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

### 5.3. Redeemable Shares

5.3.1. Redeemable Shares All ordinary shares issued by the Corporation are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"). Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable ordinary shares, if any. Except as otherwise provided herein or in any written agreement which may be entered into among the shareholders of the Corporation, subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable upon request of the Corporation in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law and within the limits of the Law. The redemption may take place pursuant to a decision of the board of directors.

5.3.2. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Corporation as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

5.3.3. Special Reserve An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves. This reserve is not required in case of a redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption.

5.3.4. Redemption Price Except as provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the board of directors, or by such person appointed by the board of directors, on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Corporation. The net asset value of the Corporation's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Corporation, being the value of the Corporation's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Corporation then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the board of directors shall regard as fair and equitable.

5.3.5. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the board of directors shall be conclusive and binding on the Corporation and on its present, past and future shareholders.

5.3.6. Redemption Procedure Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Corporation, at least seven (7) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the ordinary shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Corporation, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price, the procedures necessary to submit the ordinary shares to the Corporation for redemption and the valuation of the Redemption Price, as provided for in Articles 5.3.1 and 5.3.4. Each holder of ordinary shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such ordinary shares to the Corporation. The redemption price of such ordinary shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Corporation by such shareholder before the redemption date.

**Art. 6. Increase of capital.** The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

### **Art. 7. Meetings of shareholders - General.**

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 8. Board of directors.**

8.1. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

8.2. The directors shall be appointed by the general shareholders' meeting in accordance with the following rules:

8.2.1. Provided CVC European Equity Partners IV (A) LP. shall be a shareholder of the Corporation, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director from this list;

8.2.2. In the absence of nominations pursuant to Article 8.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant directors in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

8.2.3. The general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

8.3. The directors shall be appointed for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, or in the event of co-optation by the remaining members of the board of directors, in compliance with the provisions of Articles 8.2.1 to 8.2.3 above, so that provided CVC European Equity Partners IV (A) L.P. shall be a shareholder of the Corporation it shall be represented on the board of directors.

8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

#### **Art. 9. Procedures of meeting of the board.**

9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

9.6. In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting.

9.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

**Art. 10. Minutes of meetings of the board.**

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Corporation.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

**Art. 11. Powers of the board.**

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

**Art. 12. Binding signature.** The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 13. Statutory auditor.** The operations of the Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appropriation of profits.**

14.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

14.2. Dividends

14.2.1 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

14.2.2 Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

**Art. 15. Dissolution and liquidation.**

15.1 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereof.

15.2 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 16. Amendment of articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore provided CVC European Equity Partners IV (A) L.P. shall be a shareholder of the Corporation, the provisions of Article 8.2 and 8.4 may be amended only with the consent of CVC European Equity Partners IV (A) L.P.

**Art. 17. Governing law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

**Art. 18. Annual general meeting of shareholders.**

18.1 The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 20th day of the month June, at 11.00 a.m..

18.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

18.3 Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.



**Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

*Transitional dispositions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31 December 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2009.

*Subscription*

The Articles of Incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount EUR	% of share capital
CVC European Equity IV (AB) Limited, prenamed . . . . .	6,711,103	67,111.03	39.47708
CVC European Equity IV (CDE) Limited, prenamed . . . . .	10,288,897	102,888.97	60.52292
Total . . . . .	17,000,000	170,000.00	100%

capital as follows:

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 170,000.00 (One Hundred and Seventy Euros) is now available to the Corporation, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR three thousand five hundred (3,500.-) Euro.

*Extraordinary general meeting*

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:
  - a. Mrs Bénédicte Moens-Colleaux, private employee, born on 13 October 1972 in Namur (Belgium), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
  - b. Mrs Emanuela Brero, private employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
  - c. Mr Richard Perris, senior legal advisor, born on 8 April 1978 at Nuneaton (United Kingdom), at 111 Strand, London WC2R OAG (United Kingdom);

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009.

3. Has been appointed statutory auditor:

Ernst & Young, having its registered office in 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, and registered with the register of Trade and commerce Luxembourg under number B 47771.

The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009.

4. The registered office of the company is established in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. CVC European Equity IV (AB) Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461,

2. CVC European Equity IV (CDE) Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393,

chacun des comparants est ici représenté par Madame Emanuela Brero,

en vertu de procurations sous seing privé données le 14 mai 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de VARENNE LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

3.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.5 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2 Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

### **Art. 5. Capital - Capital autorisé - Actions et certificats d'actions.**

#### **5.1. Capital**

Le capital souscrit de la Société est fixé à 170.000,00 EUR (cent soixante-dix mille Euros) divisé en 17.000.000 (dix sept millions) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'un Euro).

#### **5.2. Actions**

5.2.1 Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

5.2.2 La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

5.2.3 Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

#### **5.3. Actions Rachetables**

5.3.1. Actions rachetables Toutes actions ordinaires émises par la Société sont rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»). Les mêmes droits aux

dividendes et les mêmes droits de vote sont attachés aux qu'aux actions non rachetables, s'il en existe. Sauf dispositions contraires des présents statuts ou de tout autre accord écrit qui pourrait être conclu entre les actionnaires de la Société, les actions rachetables souscrites et entièrement libérées sont rachetables à la demande de la Société conformément à l'article 49-8 de la Loi et aux dispositions de la Loi. Le rachat peut se faire suite à une décision du conseil d'administration.

5.3.2. Le rachat d'actions rachetables ne peut se faire qu'en utilisant des fonds distribuables en vertu de l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y inclus la réserve extraordinaire composée par les fonds reçu par la Société en tant que prime d'émission) ou le produit d'une nouvelle émission faite en vue d'un tel rachat. Les actions rachetées ne disposent pas de droits de vote ou droits aux dividendes ou au boni de liquidation.

5.3.3. Réserve spéciale Un montant égal à la valeur nominale, ou, en l'absence d'une telle valeur, la valeur comptable, de toutes les actions rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne pourra être distribuée aux actionnaires à l'exception du cas d'une réduction du capital social souscrit; la réserve ne pourra qu'être utilisée afin d'augmenter le capital social souscrit par capitalisation des réserves. Cette réserve n'est pas requise en cas de rachat utilisant le produit d'une nouvelle émission faite en vue d'effectuer un tel rachat.

5.3.4. Prix de rachat Sauf disposition contraire des statuts de la Société ou de tout autre accord écrit qui pourrait être conclu entre les actionnaires de la Société, le prix de rachat des actions rachetables doit être calculé par le conseil d'administration, ou par toute personne nommée par le conseil d'administration, sur base de la valeur nette de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des actions de la Société doit être exprimée par action et doit être déterminée à une date d'évaluation donnée en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société auquel sont soustrait ses passifs au moment de la clôture de la journée, par le nombre d'actions de la Société existant à cette date, conformément aux règles que le conseil d'administration estime juste et équitable.

5.3.5. En l'absence de mauvaise foi, de faute lourde ou d'erreur manifeste, tout calcul du prix de rachat par le conseil d'administration doit être concluant et lier la Société et ses actionnaires actuels, passés et futurs.

5.3.6. Procédure de rachat Sauf disposition contraire de tout accord écrit qui pourrait être conclu entre les actionnaires de la Société, au moins sept (7) jours avant la date de rachat, une notification écrite doit être envoyée par courrier recommandé ou par coursier internationalement reconnu à tout actionnaire nominatif d'actions ordinaires à racheter, à la dernière adresse indiquée au registre des actions de la Société, notifiant ainsi à tout actionnaire le nombre d'actions à racheter, en précisant la date du rachat, le Prix de Rachat, la procédure nécessaire pour soumettre les actions ordinaires à la Société pour rachat et l'évaluation du Prix de Rachat tel que précisé aux articles 5.3.1. et 5.3.4. Tout détenteur d'actions ordinaires à racheter doit rendre le ou les certificats, s'il en existe, émis en relation avec telles actions ordinaires, à la Société. Le Prix de Rachat de telles actions ordinaires doit être payé à l'ordre de la personne dont le nom apparaît dans le registre des actions comme le propriétaire de celles-ci, sur le compte bancaire indiqué à la Société par ledit actionnaire avant la date du rachat.

**Art. 6. Augmentation de capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

#### **Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.**

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle - ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

#### **Art. 8. Conseil d'administration.**

8.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les administrateurs sont désignés lors de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux règles suivantes:

8.2.1. Dans la mesure où CVC European Equity Partners IV (A) L.P est actionnaire de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un administrateur parmi cette liste.

8.2.2. En l'absence de nominations selon les dispositions de l'article 8.2.1. et/ou 8.2.2. ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires sera libre de nommer les administrateurs correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

8.2.3. L'assemblée générale des actionnaires nommera les administrateurs restants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

8.3. Les administrateurs seront désignés pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un administrateur, l'assemblée générale des actionnaires ou en cas de co-optation, les membres restants du Conseil d'Administration, pourvoiront à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 8.2.1 à 8.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où CVC European Equity Partners IV (A) L.P est actionnaire dans la Société, elle est représentée au conseil d'administration.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateurs, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

#### **Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.**

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.**

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur -délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

**Art. 12. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur - délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 13. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

**Art. 14. Affectation des bénéfices.****14.1 Réserve Légale**

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

**14.2. Dividendes**

14.2.1 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2 Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

**Art. 15. Dissolution et liquidation.**

15.1 La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

15.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 16. Modification des statuts,** Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

De plus, dans la mesure où CVC European Equity Partners IV (A) L.P est actionnaire de la Société, les dispositions des articles 8.2 et 8.4 ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC European Equity Partners IV (A) L.P.

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle.**

18.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 20 du mois de juin à 11.00 heures.

18.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3 D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2009.

71822

*Souscription*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	% du capital social
CVC European Equity IV (AB) Limited, préqualifié . . . . .	6.711.103	67.111,03	39,47708
CVC European Equity IV (CDE) Limited, préqualifié . . . . .	10.288.897	102.888,97	60,52292
Total . . . . .	17.000.000	170.000,00	100%

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de cent soixante-dix mille EUR (170.000,- Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ trois mille six cents EUR (3.600,- Euros).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

a. M. Richard Perris, Senior Legal Advisor, né le 4 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (Royaume-Uni),

b. Mme Bénédicte Moens-Colleaux, Employée privé née le 13 Octobre 1972 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

c. Mme Emanuela Brero, Employée privé, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement au à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Ernst & Young, ayant son siège social au 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47771;

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008.

4. Le siège social de la société est fixé à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Brero et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 20 mai 2008, LAC/2008/20180. — Reçu huit cent cinquante euros Eur 0,5% = 850,00.

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008069791/5770/553.

(080079034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**Advanced Plastics Technologies Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.442.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070241/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07662. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.320.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of May,

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) BBGP Odense Malta Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Malta, having its registered address at 171 Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malta, and registered at the Registry of Companies in Malta with company number C38312, holder of 9180 (nine thousand one hundred eighty) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-1413 Luxembourg, 8, Place Dargent, by virtue of a proxy given under private seal on 01 May 2008;

(2) B & B MH 6 Co Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Malta, having its registered address at 171 Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malta, and registered at the Registry of Companies in Malta with company number C38198, holder of 4521 (four thousand five hundred twenty-one) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 01 May 2008.

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearers are the shareholders of Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall in L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.320, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on 19th December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 337 on 09th March 2007, modified several times and the last time by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg, on 23 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2661 on 20th November 2007 (the Company).

II. That the 13,701 (thirteen thousand seven hundred and one) shares of the Company having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro) in order to bring the share capital from its former amount of EUR 342,525 (three hundred forty-two thousand five hundred twenty-five euro) to EUR 442,525 (four hundred forty-two thousand five hundred twenty-five euro), by way of the issue of 4,000 (four thousand) new shares of the Company, having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each.

3. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 342,525 (three hundred forty-two thousand five hundred twenty-five euro), represented by 13,701 (thirteen thousand seven hundred and one) shares of the Company having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, to EUR 442,525 (four hundred forty-two thousand five hundred twenty-five euro), by way of the issue of 4,000 (four thousand) new shares of the Company, having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription and Payment*

Thereupon, BBGP Odense Malta Limited declares to subscribe for the 2,680 (two thousand six hundred eighty) new shares of the Company, having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 67,000 (sixty-seven thousand euro) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 67,000 (sixty-seven thousand euro) which is evidenced to the notary.

Thereupon, B % B MH 6 Co Limited declares to subscribe for the 1,320 (one thousand three hundred twenty) new shares of the Company, having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 33,000 (thirty-three thousand euro) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 33,000 (thirty-three thousand euro) which is evidenced to the notary.

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro) shall be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

	Shares
(1) BBGP Odense Malta Limited .....	11,860
(2) B & B MH 6 Co Limited .....	<u>5,841</u>
Total: .....	17,701

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 442,525 (four hundred forty-two thousand five hundred twenty-five euro), represented by 17,701 (seventeen thousand seven hundred and one) shares in registered form with a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid up (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders."

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.



**Suit la version française de texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le six mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) BBGP Odense Malta Limited, une société à responsabilité limitée de droit malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 38312, propriétaire de 9.180 (neuf mille cent quatre-vingt) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 8, Place Dargent,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 01<sup>er</sup> mai 2008;

(2) B & B MH 6 Co Limited, une société à responsabilité limitée de droit malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 38198, propriétaire de 4.521 (quatre mille cinq cent vingt-et-un) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 01<sup>er</sup> mai 2008.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall in L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.320, constituée suivant un acte de Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 337 on 09 mars 2007, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, du 23 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2661 du 20 novembre 2007 (la Société);

II. que les 13.701 (treize mille sept cent et une) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 342.525,- (trois cent quarante-deux mille cinq cent vingt-cinq euros) à EUR 442.525,- (quatre cent quarante-deux mille cinq cent vingt-cinq euros) par l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 342.525,- (trois cent quarante-deux mille cinq cent vingt-cinq euros), représenté par 13.701 (treize mille sept cent et un) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 442.525,- (quatre cent quarante-deux mille cinq cent vingt-cinq euros), par l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

### Souscription - Libération

A cet effet, BBGP Odense Malta Limited déclare souscrire aux 2.680 (deux mille six cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 67.000,- (soixante-sept mille euros) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 67.000,- (soixante-sept mille euros) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

& MH 6 Limited déclare souscrire aux 1.320 (mille trois cent vingt) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total d'EUR 100.000 (cent mille euros) sera affecté entièrement au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

	Parts sociales
(1) BBGP Odense Malta Limited . . . . .	11.860
(2) B & B MH 6 Co Limited . . . . .	5.841
Total: . . . . .	17.701

### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 442.525 (quatre cent quarante-deux mille cinq cent vingt-cinq euros) représenté par 17.701 (dix-sept mille sept cent et un) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés."

### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de 1.900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2008. Relation: LAC/2008/19561. — Reçu € 500,- (cinq cents euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008070233/206/199.

(080078791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

### **Pegamo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 84.121.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070268/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04770. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**Pegamo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 84.121.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070269/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04767. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**Titan Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 123.670.

In the year two thousand eight, on the sixth day of May, at 6.15 pm.

Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Titan Investments Limited, an exempted limited liability company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and entered into the Cayman Islands Register under number 175708 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 8, 2008;

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of Titan Investments, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-123.670, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of one hundred seventy thousand seven hundred and twenty United States Dollars (US\$170,720.-) and incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of December 27, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 422 dated March 21, 2007 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, of March 7, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1696 dated August 10, 2007.

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 TO INCREASE the Company's issued capital by an amount of one hundred thousand United States Dollars (US \$100,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred seventy thousand seven hundred and twenty United States Dollars (US\$170,720.-) to two hundred seventy thousand seven hundred and twenty United States Dollars (US \$270,720.-).

2 TO ISSUE two thousand five hundred (2,500) shares with a nominal value of forty United States Dollars (US\$40.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 TO ACCEPT the subscription of these two thousand five hundred (2,500) newly issued shares by Titan Investments Limited, the sole shareholder of the Company, and their payment by way of contribution in cash.

4 TO AMEND article 5 of the articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder RESOLVES TO INCREASE the Company's issued capital by an amount of one hundred thousand United States Dollars (US\$100,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred seventy thousand seven hundred and twenty United States Dollars (US\$170,720.-) to two hundred seventy thousand seven hundred and twenty United States Dollars (US\$270,720.-).

*Second resolution*

The Shareholder RESOLVES TO ISSUE, with immediate effect, two thousand five hundred (2,500) shares with a nominal value of forty United States Dollars (US\$ 40.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the date hereof.

*Subscription*

There now appeared the prenamed Shareholder, represented by Mr Nicolas Gauzes, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy. The Shareholder declared to subscribe for two thousand five hundred (2,500) new shares of the Company and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in amount of one hundred thousand United States Dollars (US\$100,000.-).

The amount of one hundred thousand United States Dollars (US\$100,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Shareholder RESOLVES TO ACCEPT the subscription of these two thousand five hundred (2,500) newly issued shares by the Shareholder, as described herein above together with the payment in full of each of these newly issued shares in cash as described herein above and RESOLVE TO ALLOCATE said new shares to the Shareholder according to its above subscription.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholder RESOLVES TO AMEND article 5, first paragraph of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Capital. 1st paragraph.** The share capital of the Company is set at two hundred seventy thousand seven hundred and twenty United States Dollars (US\$270,720.-) divided into six thousand seven hundred and sixty-eight (6,768) shares, with a nominal value of forty United States Dollars (US\$40.-) each, all of which are fully paid up."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately EUR 1,900.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sixième jour du mois de mai, à 18.15 heures.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Titan Investments Limited, une exempted limited liability company régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, Uglard House, P.O. Box 309, George Town, KY1-1104, Grand Cayman, et immatriculée au registre des Iles Cayman sous le numéro 175708 ("l'Associé")

représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2008;

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

Le comparant déclare qu'il est le seul associé de Titan Investments, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-123.670, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de cent soixante-dix mille sept cent vingt dollars des États-Unis d'Amérique (US\$170.720.-) (la "Société"), constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 422 en date du 21 mars 2007. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, prénommé, le 7

mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1696 en date du 10 août 2007. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaissant être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 AUGMENTATION du capital souscrit de la Société de cent mille dollars des États-Unis d'Amérique (US\$100.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-dix mille sept cent vingt dollars des États-Unis d'Amérique (US\$170.720,-) à deux cent soixante-dix mille sept cent vingt dollars des États-Unis d'Amérique (US\$270.720,-).

2 ÉMISSION de deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars des États-Unis d'Amérique (US\$40,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la société à partir du jour de la décision prise par l'associé de l'augmentation de capital proposée.

3 ACCEPTATION de la souscription de ces deux mille cinq cents (2.500) nouvelles parts sociales par Titan Investments Limited, l'associée unique de la Société, et de leur paiement par voie d'apport en espèces.

4 MODIFICATION de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points ci-dessus.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé DÉCIDE D'AUGMENTER le capital souscrit de la Société de cent mille dollars des États-Unis d'Amérique (US\$100.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-dix mille sept cent vingt dollars des États-Unis d'Amérique (US\$170.720,-) à deux cent soixante-dix mille sept cent vingt dollars des États-Unis d'Amérique (US\$270.720,-).

*Deuxième résolution*

L'Associé DÉCIDE D'ÉMETTRE, avec effet immédiat, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars des États-Unis d'Amérique (US\$40,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la société à partir du jour des présentes.

*Souscription*

L'Associé, prémentionné, se présente, représenté par Monsieur Nicolas Gauzès, prénommé, agissant en vertu de la procuration précitée. L'Associé déclare souscrire à trois deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de quarante dollars des États-Unis d'Amérique (US\$40,-), chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en espèces d'un montant total de cent mille dollars des États-Unis d'Amérique (US\$100.000,-).

Le montant de cent mille dollars des États-Unis d'Amérique (US\$100.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

L'Associé DÉCIDE D'ACCEPTER la souscription de ces deux mille cinq cents (2.500) nouvelles parts sociales par l'Associé comme décrit précédemment ainsi que le paiement intégral de ces nouvelles parts sociales et DÉCIDE d'attribuer ces nouvelles parts sociales à l'Associé conformément à sa souscription décrite ci-avant.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé DÉCIDE DE MODIFIER l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent soixante-dix mille sept cent vingt dollars des États-Unis d'Amérique (US\$270.720,-) divisé en six mille sept cent soixante-huit (6.768) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars des États-Unis d'Amérique (US\$ 40,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

*Évaluation des Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.900,- EUR.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GAUZES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mai 2008, Relation: LAC/2008/19573. — Reçu € 322.- (trois cent vingt-deux Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008070234/206/154.

(080078803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**Etimine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 21.179.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of April.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company "ETIMINE S.A.", with registered office at 202 Zone Industrielle Scheleck II, L-3225 Bettembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 21.179, incorporated pursuant to a notarial deed dated 12 January 1984, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 44 of 16 February 1984.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed under private seal dated 28 December 1999, an excerpt of which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 779 of 25 October 2000.

The meeting is opened at three p.m., Mrs Virginie BATAILLE, private employee, with professional address in Bettembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Kim ALBERT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank STOLZ-PAGE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. - the meeting is held with the following:

*Agenda:*

1. Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the company.
2. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the company.
3. Amendment of article 8 of the articles of incorporation of the company.
4. Amendment of article 13 of the articles of incorporation of the company.
5. Amendment of article 14 of the articles of incorporation of the company.
6. Amendment of article 16 of the articles of incorporation of the company.
7. Miscellaneous.

II. - the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to amend article 2 of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The registered office is located in Bettembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a simple decision of the Board of Directors. The company may establish administrative offices, branch offices, depots or agencies in the Grand-Duchy of Luxembourg or any other country by a simple decision of Board of Directors.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed at one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000) divided into twenty-five thousand (25,000) class A shares and twenty-five thousand (25,000) class B shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

All these shares are fully paid up and are registered shares and will remain registered shares ("actions nominatives").

The rights and privileges attached to the two classes of shares A and B are in all respect equal, subject only to what is said in these Articles of Incorporation ("Statuts")."

*Third resolution*

The general meeting decides to amend article 8 of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Board of Directors chooses a Chairman amongst its members. A Director unable to attend a meeting may be represented only by a member of the Board, who may only represent one Director.

Decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority of 4/6 if all members are present or represented.

The Board can only meet validly, if at least four (4) members are present or represented, in which case decisions shall be taken by a majority of 3/4."

*Fourth resolution*

The general meeting decides to amend article 13 of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 13.** The company shall be supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding three years and may be re-elected; they may be removed at any time."

*Fifth resolution*

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 14 of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 14. 1st paragraph.** A General Meeting of Shareholders is held every year. Such meetings are held at any place specified in the convening notice of the Meeting, on the last working Tuesday of the month of June at 2.00 p.m."

*Sixth resolution*

The general meeting decides to amend article 16 of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 16.** Extraordinary General Meetings may be convened by the Chairman of the Board of Directors or by the Statutory Auditor. They must be convened at the request of any two Board members or of shareholders representing 1/10 of the capital of the Company."

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed at three thirty p.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the appearers, said appearers signed with the notary the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ETIMINE S.A.", avec siège social à 202, Zone Industrielle Scheleck II, L-3225 Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.179, constituée suivant acte notarié du 12 janvier 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N ° 44 du 16 février 1984.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 28 décembre 1999, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 779 du 25 octobre 2000.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Virginie BATAILLE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bettembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Kim ALBERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank STOLZ-PAGE, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 2 des statuts de la société.
2. Modification de l'article 5 des statuts de la société.
3. Modification de l'article 8 des statuts de la société.
4. Modification de l'article 13 des statuts de la société.
5. Modification de l'article 14 des statuts de la société.
6. Modification de l'article 16 des statuts de la société.
7. Divers.

II.- les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration dans toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg. Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences, entrepôts ou sièges administratifs au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions de catégorie A et vingt-cinq mille (25.000) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Toutes ces actions sont intégralement libérées. Elles sont et resteront nominatives.

Sauf dispositions contraires prévues par les présents statuts, les deux catégories d'actions A et B bénéficieront des mêmes droits et avantages.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts de la société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président.

Un administrateur empêché ne peut se faire représenter que par un autre administrateur, qui ne peut représenter qu'un seul administrateur absent.

Les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité des 4/6èmes des voix si tous les membres sont présents ou représentés.

Le Conseil ne peut se réunir valablement que si au moins quatre membres sont présents ou représentés; dans pareil cas, les décisions sont prises valablement à la majorité des 3/4 des voix.»



*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts de la société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser trois ans, rééligibles et toujours révocables.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 14 des statuts de la société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** Une assemblée générale des actionnaires se réunit chaque année. Ces réunions se tiendront en tout endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mardi ouvrable du mois de juin à 14.00 heures.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts de la société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le président du conseil d'administration ou par le commissaire. Elles doivent être convoquées sur la demande de deux membres du conseil d'administration ou sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Virginie BATAILLE, Kim ALBERT, Frank STOLZ-PAGE et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 mai 2008, LAC/2008/18367. — Reçu douze euros € 12,-.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008070019/7241/181.

(080078550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.503.

In the year two thousand eight, on the fifteenth of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Romain THILLENS, having professional residence in Luxembourg,

acting in his capacity as director ("gérant") of the Manager of the "société en commandite par actions", "ILP III S.C.A., SICAR", which was incorporated by a deed of the undersigned notary of 13 April 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1269 of June 26, 2007, and whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 14, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1003 of April 23, 2008, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 127503 and having its registered office at 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Company's Manager on 13 May 2008, a certified copy of these resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present deed which they shall be formalised.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at seventeen million nine hundred eighty-seven thousand seven hundred ninety-five euro twenty-three cents (EUR 17.987.795,23) divided into:

- one (1) Management Share,

- one million six hundred forty-seven thousand four hundred ninety-two point three seven eight five (1.647.492,3785) Class A Shares

- one hundred forty-eight thousand one hundred eighty-seven point one four five one (148.187,1451) Class B Shares and

- three thousand ninety nine (3,099) Class C Shares.

II.- Pursuant to Article 8 of the Company's Articles of Incorporation, the Company's authorised capital is set at one hundred fifty million euro (EUR 150,000,000.-).

III.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager has been authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised capital and to amend Article 8 of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV.- The Company's Manager, in its resolutions adopted on 13 May 2008, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of one million three hundred and seven thousand five hundred and thirty-three euro sixty-three cents (EUR 1.307.533,63) in order to raise it from its present amount of seventeen million nine hundred eighty-seven thousand seven hundred ninety-five euro twenty-three cents (EUR 17.987.795,23) to an amount of nineteen million two hundred ninety-five thousand three hundred and twenty-eight euro eighty-six cents (EUR 19.295.328,86) by the creation and the issuing of one hundred and thirty thousand seven hundred and fifty-three point three six three four (130.753,3634) new Class A Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Shares.

V.- The Company's Manager further resolved to waive to the extent necessary the preferential subscriptions rights reserved to the existing Shareholders and to accept the subscriptions on 13 May 2008 of one hundred and thirty thousand seven hundred and fifty-three point three six three four (130.753,3634) new Class A Shares.

VI.- All these new Shares have been entirely subscribed and entirely paid in cash as follows:

	Nb of New Shares Subscribed	Share Capital	Share Premium	Payments (EUR)
A Limited Shareholders				
GEMA 96 S.p.A. . . . . .	87.168,9089	871.689,09	200.000.-	1.071.689,09
Gain capital participations S.A., SICAR . . . . .	43.584,4545	435.844,54	100.000.-	535.844,54
Total A Shares . . . . .	130.753,3634	1.307.533,63	300.000.-	1.607.533,63

All these shares have been paid up in cash by the subscribers so that the total sum of one million six hundred and seven thousand five hundred and thirty-three euro sixty-three cents (EUR 1.607.533,63) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of one million six hundred and seven thousand five hundred and thirty-three euro sixty-three cents (EUR 1.607.533,63) represents one million three hundred and seven thousand five hundred and thirty-three euro sixty-three cents (EUR 1.307.533,63) for the capital and three hundred thousand euro (EUR 300.000.-) for the share premium.

VII.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, Article 8 b of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

" **Art. 8. (b).** The issued share capital of the Company is set at nineteen million two hundred ninety-five thousand three hundred and twenty-eight euro eighty-six cents (EUR 19.295.328,86) divided into:

- one (1) Management Share,
- one million seven hundred and seventy-eight thousand two hundred and forty-five point seven four one nine (1.778.245,7419) Class A Shares
- one hundred forty-eight thousand one hundred eighty-seven point one five one (148.187,151) Class B Shares and
- three thousand ninety nine (3,099) Class C Shares."

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Romain THILLENS, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de l'Associé Gérant Commandité de la société en commandite par actions "ILP III S.C.A., SICAR", constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1269 du 26 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1003 du 23 avril 2008, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 127503 et ayant son siège social au 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg (la "Société"),

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'Associé Gérant Commandité, prises en date du 13 mai 2008 dont la copie certifiée de ces résolutions, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-quinze euros vingt-trois cents (EUR 17.987.795,23) représenté par:

- une (1) Action de Commandité,
- un million six cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze virgule trois sept huit cinq (1.647.492,3785) actions de Classe A,
- cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-sept virgule un quatre cinq un (148.187,1451) actions de Classe B et
- trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C.

II.- En vertu de l'Article 8 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000.-).

III.- En vertu des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 8 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- L'Associé Gérant Commandité de la Société, dans ses résolutions du 13 mai 2008, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence d'un million trois cent sept mille cinq cent trente-trois euros soixante-trois cents (EUR 1.307.533,63) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-quinze euros vingt-trois cents (EUR 17.987.795,23) à dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-huit euros quatre-vingt-six cents (EUR 19.295.328,86) par la création et l'émission de cent trente mille sept cent cinquante-trois virgule trois six trois quatre (130.753,3634) nouvelles actions de Classe A, ayant une valeur de dix euros (EUR 10.-) par action et ayant les mêmes droits que les Actions existantes.

V.- L'Associé Gérant Commandité de la Société a également décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel de l'Actionnaire existant dans la mesure du nécessaire et a admis les souscriptions le 13 mai 2008 de cent trente mille sept cent cinquante-trois virgule trois six trois quatre (130.753,3634) nouvelles actions de Classe A nouvelles actions de Classe B.

VI.- Toutes ces nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites et entièrement payées en numéraire comme suit:

	Nombre d'actions souscrites	Prime Capital d'émission	Paiements (EUR)
Associés Commanditaires A			
GEMA 96 S.p.A. ....	87.168,9089	871.689,09	200.000.- 1.071.689,09
Gain capital participations S.A., SICAR .....	43.584,4545	435.844,54	100.000.- 535.844,54
Total A Shares .....	130.753,3634	1.307.533,63	300.000.- 1.607.533,63

Toutes ces actions ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme totale d'un million six cent sept mille cinq cent trente-trois euros soixante-trois cents (EUR 1.607.533,63) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un million six cent sept mille cinq cent trente-trois euros soixante-trois cents (EUR 1.607.533,63) consiste en un million trois cent sept mille cinq cent trente-trois euros soixante-trois cents (EUR 1.307.533,63) de capital et en trois cent mille euros (EUR 300.000.-) de prime d'émission.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, l'Article 8 (b) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8 (b).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-huit euros quatre-vingt-six cents (EUR 19.295.328,86) représenté par:

- une (1) Action de Commandité,
- un million sept cent soixante-dix-huit mille deux cent quarante-cinq virgule sept quatre dix neuf (1.778.245,7419) actions de Classe A,
- cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-sept virgule un quatre cinq un (148.187,1451) actions de Classe B et
- trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ quatre mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. THILLENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 mai 2008, Relation: EAC/2008/6851. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008070011/239/160.

(080078789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**Pegamo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 84.121.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070271/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04762. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**LuxPet, Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 64.022.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 487 du 2 juillet 1998.

Les comptes annuels au 31 octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par procuration

LuxPet

Signature

Référence de publication: 2008070265/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08703. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**Real Estate Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 29.211.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2008070266/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08736. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**Pegamo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 84.121.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070267/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04774. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**BCW Investment S.A., Société Anonyme,  
(anc. Compagnie Financière de Guerande S.A.).**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 86.801.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq avril.

Par-devant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "COMPAGNIE FINANCIERE DE GUERANDE S.A. avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.801 (NIN 2002 2208 382),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 18 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 994 du 26 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent THEISEN, employé privé, demeurant à Osweiler.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Angelo ZITO, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (500,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination sociale de la Société en "BCW INVESTMENT S.A." et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Modification de l'objet social de la Société et modification afférente de l'article 4 des statuts.

3.- Création d'un capital autorisé. Fixation du capital autorisé au montant de QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (€ 81.000.-), représenté par cent soixante-deux (162) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (€ 500.-), avec modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Refonte complète des statuts.

5.- Acceptation de la démission de deux administrateurs.

6.- Nomination de deux nouveaux administrateurs.

7.- Confirmation du mandat du commissaire aux comptes.

8.- Insertion d'une version allemande des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de COMPAGNIE FINANCIERE DE GUERANDE S.A. en "BCW INVESTMENT S.A." et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BCW INVESTMENT S.A.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations commerciales, industrielles financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont susceptibles de favoriser son accomplissement.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de créer un capital autorisé.

Le capital autorisé est fixé au montant de QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (€ 81.000.-), représenté par cent soixante-deux (162) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (€ 500.-) avec modification afférente de l'article 5 des statuts.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BCW INVESTMENT S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations commerciales, industrielles financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont susceptibles de favoriser son accomplissement.

## Titre II - Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), divisé en soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (€ 500,-) chacune.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à la somme de QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (€ 81.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (€ 500,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Les actions de la société ne peuvent être cédées à un tiers sans le consentement préalable du conseil d'administration de la société. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires proportionnellement au nombre des actions qu'ils détiennent au moment de la cession. Si une cession à un tiers est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires. Ces actions sont censées être offertes au rachat par les autres actionnaires qui ont ainsi un droit de préemption, lequel devra être exercé endéans les trois mois, faute de quoi le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.

## Titre III - Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI - Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII - Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Cinquième résolution*

L'assemblée prend acte des démissions de Monsieur Pascal Robinet et de la société anonyme AELSION INVESTISSEMENTS S.A. de leur poste d'administrateurs de la Société et, par vote spécial, leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

##### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- Monsieur Angelo ZITO, expert-comptable, né le 7 juin 1953 à Noci (Italie), demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

- Monsieur Christophe MASUCCIO, employé privé, né le 20 avril 1977 à Creutzwald (France), demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Le mandat de l'administrateur Monsieur Francesco ZITO, employé privé, né le 10 décembre 1950 à Noci (Italie), demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, est confirmé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

##### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de confirmer le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.



*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide d'insérer une traduction allemande dans les statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue allemande, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction allemande. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version allemande et la version française, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

**Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendacht, den fünfundzwanzigsten April.

Vor uns Maître Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "COMPAGNIE FINANCIERE DE GUERANDE S.A.", mit Sitz in L-1621 Luxemburg, 24, rue des Genêts, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 86.801 (NIN 2002 2208 382)

gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitze in Sanem, am 18. März 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 994 vom 26. Juni 2002, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf,

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Laurent THEISEN, Privatbeamter, wohnhaft in Osweiler.

Die Versammlung beruft zum Stimmzähler Herrn Angelo ZITO, Buchprüfer, beruflich ansässig in Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die zweiundsechzig (62) Aktien mit einem Nennwert von je fünfhundert Euros (500,- EUR), welche das gesamte Kapital von einunddreissigtausend Euros (31.000,- EUR) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäß zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll zusammen mit den Vollmachten, mit welchem sie registriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

*Tagesordnung:*

1.- Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in "BCW INVESTMENT S.A." und entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

2.- Abänderung des Gesellschaftszweckes und dementsprechende Abänderung von Artikel 4 der Statuten.

3.- Schaffung eines genehmigten Kapitals. Festlegung des genehmigten Kapitals auf den Betrag von EINUNDACHTZIG TAUSEND EURO (€ 81.000.-), eingeteilt in ein hundert zweiundsechzig (162) Aktien mit einem Nennwert von FÜNF HUNDERT EURO (€ 500.-), und diesbezügliche Abänderung von Artikel 5 der Statuten.

4.- Neuformulierung der Statuten.

5.- Annahme des Rücktritts von zwei Verwaltungsratsmitglieder.

6.- Ernennung von zwei neuen Verwaltungsratsmitglieder.

7.- Bestätigung des Mandates des Rechnungskommissars.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft von "COMPAGNIE FINANCIERE DE GUERANDE S.A." in "BCW INVESTMENT S.A." abzuändern und dementsprechend Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BCW INVESTMENT S.A..

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern.

Infolgedessen wird Artikel 4 der Satzung abgeändert um in Zukunft folgenden Wortlaut zu haben:

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Schaffung eines genehmigten Kapitals. Das genehmigte Kapital wird auf den Betrag von EINUNDACHTZIG TAUSEND EURO (€ 81.000.-) festgelegt, eingeteilt in ein hundert zweiundsechzig (162) Aktien mit einem Nennwert von FÜNF HUNDERT EURO (€ 500.-), und diesbezügliche Abänderung von Artikel 5 der Statuten.

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst eine Neuformulierung der Statuten um ihnen folgenden Wortlaut zu geben.

### **Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BCW INVESTMENT S.A..

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

### **Titel II - Kapital, Aktien**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-), aufgeteilt in zweiundsechzig (62) Aktien mit einem Nennwert von jeweils FÜNF HUNDERT EURO (€ 500.-).

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Betrag auf EINUNDACHTZIG TAUSEND EURO (€ 81.000.-) erhöht werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien mit einem Nennwert von je FÜNF HUNDERT EURO (€ 500.-).

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben, in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die Hauptversammlung, mittels Einbeziehung von Gewinnen und Reserven,
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen.
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der oben genannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für die Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals, welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es diese Änderung durch eine notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Die Abtretung von Aktien an Nichtgesellschafter bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung des Verwaltungsrates. Die Aktien sind frei abtretbar unter den Aktionären verhältnismässig zu der Zahl zum Kauf angebotenen Aktien die sie im Moment der Abtretung besitzen. Im Falle einer Abtretung von Aktien an einen Nichtgesellschafter, muss diese Abtretungsabsicht dem Verwaltungsrat mitgeteilt werden, welcher die anderen Aktionäre informieren muss. Diese Aktien gelten als den anderen Aktionären angeboten, welche demnach ein Vorkaufsrecht geniessen, welches innerhalb von drei Monaten ausgeübt werden muss. Mangels Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Verwaltungsrat sein Einverständnis zur Abtretung an Dritte geben.

### **Titel III - Verwaltung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und welche für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren durch die Generalversammlung der Aktionäre bestellt werden. Die Generalversammlung darf sie jeder Zeit abberufen.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Der erste Vorsitzende wird anlässlich der Generalversammlung, welche auf die Gesellschaftsgründung folgt, ernannt werden.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Verwaltungsratsbeschlüsse können auch im Umlaufverfahren gefasst werden, wobei die Unterschriften der Verwaltungsratsmitglieder auf mehreren Exemplaren des schriftlichen Verwaltungsratsbeschlusses gegeben werden dürfen.

Jedes Verwaltungsratsmitglied darf ausserdem per Telefon- oder Videokonferenz oder ähnliche Kommunikationsmittel, welche den Versammlungsteilnehmern erlauben sich gegenseitig zu hören, teilnehmen.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräusserungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Das (die) erste(n) delegierte(n) Verwaltungsratsmitglied(er) darf (dürfen) anlässlich der Generalversammlung, welche auf die Gesellschaftsgründung folgt, ernannt werden.

Der Verwaltungsrat darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen ; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

**Art. 11.** Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

### **Titel IV - Aufsicht**

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt ausserdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

### **Titel V - Generalversammlung**

**Art. 13.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am letzten Freitag des Monats April um 16.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

## **Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung**

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

## **Titel VII - Auflösung, Liquidation**

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

## **Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Pascal Robinet und der Aktiengesellschaft AELSION INVESTISSEMENTS S.A. in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder an und erteilt ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage.

### *Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst zu neuen Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung der Jahres 2013:

- Herr Angelo ZITO, Steuerberater, geboren am 7. Juni 1953 in Noci (Italien), beruflich ansässig in L-1621 Luxembourg, 24 rue des Genêts.

- Herr Christophe MASUCCIO, Privatbeamter, geboren am 20. April 1977 in Creutzwald (Frankreich), beruflich ansässig in L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes Herr Francesco ZITO, Privatbeamter, geboren am 10. Dezember 1950 à Noci (Italien), beruflich ansässig in L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, wird bestätigt bis zur Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung der Jahres 2013.

### *Siebter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Mandat des rechnungskommissars, nämlich die Gesellschaft FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., mit Sitz in L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, bis zur Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung der Jahres 2013 zu bestätigen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar welcher die deutsche Sprache versteht und spricht, erklärt dass auf Anfrage der Komparten die gegenwärtige Urkunde in französischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Wunsch derselben Komparten und im Falle von Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text ist die deutsche Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, L. THEISEN, A. ZITO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 avril 2008. Relation: ECH/2008/570. - Reçu douze Euros. 12,00.-€.

*Le Receveur (signé): MINY.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 09 Mai 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008070219/201/400.

(080078985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**Central European Growth IV S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une  
Société d'Investissement en Capital à Risque,  
(anc. Growth Central Europe IV S.C.A., SICAR).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 132.104.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mai 2008.  
Paul BETTINGEN  
Notaire

Référence de publication: 2008070282/202/14.

(080078438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**Edoc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 81.696.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070283/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08722. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**Côté Cave S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Rohl Immo S.à r.l.).**

Siège social: L-8440 Steinfort, 85A, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 93.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2008.  
Paul BETTINGEN  
Notaire

Référence de publication: 2008070284/202/13.

(080078481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**BELLUS Health Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Neurochem Luxco II S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 94.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mai 2008.  
Pour copie conforme  
Pour la société  
Jean SECKLER  
Le notaire

Référence de publication: 2008070287/231/15.

(080078668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**Premium Invest (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 131.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2008070288/7241/11.

(080078463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**Fidupar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 74.296.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2008070289/7241/11.

(080078417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**webrealize s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7247 Helmsange, 12, rue Charles Rausch.  
R.C.S. Luxembourg B 123.925.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 mai 2008.

Emile SCHLESSER  
Notaire

Référence de publication: 2008070290/227/12.

(080079002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**98 rue Pierre Demours «75017 Paris» S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.612.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 107.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2008070291/242/13.

(080078940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**Asset Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 123.797.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008070339/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08728. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mai 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

b.p. 30, L-6101 Junglinster

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008070309/231/16.

(080079065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**Banco Bradesco Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.996.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008070342/9044/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00227. - Reçu 135,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**ArcelorMittal Distribution Central and Eastern Europe, Société Anonyme,  
(anc. Arcelor Négoce Distribution - Europe Est).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.187.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008070300/212/13.

(080078925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement  
en Capital à Risque.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mai 2008.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008070296/239/13.

(080078798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**Ak Bars Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 127.473.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.  
Martine SCHAEFFER  
Notaire

Référence de publication: 2008070297/5770/12.

(080078771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

---

**ABB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 41, Z.A. Am Bann.  
R.C.S. Luxembourg B 27.438.

---

In the year two thousand and seven, on twenty-seven of December.  
Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company a société anonyme, denominated "ABB S.A. (the "Company")", having its registered office at 41, Zone d'Activités Am Bann, L-3372 Leudelange, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 27 438 (the "Meeting").

The Company was incorporated on 29 January 1988, by a deed of Maître Norbert Muller, published in the Mémorial C on 27 April 1988, number 112, as amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, on 23 December 2003, published in the Mémorial C on 6 March 2006, number 269.

The meeting of shareholders is presided by Laurent Thailly, attorney at law, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, who appoints as secretary Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as scrutineer Flora Gibert, residing in Luxembourg.

I) The shareholders represented at the Meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the Meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the Meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the present Meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed "ne varietur" by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all six thousand thirty-two (6,032) shares issued are represented at the present Meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present Meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Acknowledgement receipt of the interim financial statements of the Company as at 30 November 2007;
2. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;
3. Appointment of the liquidators and determination of their powers; and
4. Miscellaneous.

After discussion, the Meeting unanimously resolved the following decisions:

*First resolution*

The Meeting RESOLVES to acknowledge receipt of the interim financial statements of the Company as at 14 December 2007 which is the updated version of the interim financial statements as at 30 November 2007.



*Second resolution*

In compliance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting RESOLVES to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

*Third resolution*

The Meeting RESOLVES to appoint as liquidator of the Company:

- Eldia Associates Corp., having its registered office at OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented by Mr Luc Duerinckx, Mr Chris Bogers and Mr Alfons Goos, proxy holders. Hereinafter referred as the "Liquidator". Collectively referred as the "Liquidators".

The aforesaid Liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the financial statements drawn up as at 14 December 2007.

The Liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in the process of being liquidated.

The Liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, without specific authorisation therefore from a general shareholders' meeting.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

*Closure of the meeting*

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2.000 (two thousand euros).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the Meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française:**

En l'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ABB S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 41, Zone d'Activités Am Bann, L-3372 Leudelange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 27 438 (l'«Assemblée»).

La Société a été constituée suivant acte reçu le 29 janvier 1988, par-devant Maître Norbert Muller, publié au Mémorial C du 27 avril 1988, numéro 112, modifié suivant un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, le 23 décembre 2003, publié au Mémorial C du 6 mars 2004, numéro 269.

L'Assemblée est présidée par Laurent Thailly, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

I) Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres de l'Assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente Assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les six mille trente-deux (6.032) actions émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réception des comptes intérimaires de la Société établis au 30 novembre 2007;

2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
3. Nomination des liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
4. Divers.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE d'accuser réception des comptes intérimaires de la Société établis au 14 décembre 2007, lesquels sont la version mise à jour des comptes intérimaires établis à la date du 30 novembre 2007.

*Deuxième résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Assemblée DECIDE de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

*Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE de nommer comme liquidateur de la Société:

- Eldia Associates Corp., ayant son siège social à OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par Monsieur Luc Duerinckx, Monsieur Chris Bogers and Monsieur Alfons Goos, mandataires. Ci-après désigné comme le «Liquidateur». Collectivement comme les «Liquidateurs».

Le Liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société.

Dans l'exercice de sa mission, le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société, en particulier les états financiers arrêtés au 14 décembre 2007.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le Liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés à 2.000 EURO ( deux mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. THAILLY, F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2008. Relation: LAC/2008/38. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008070007/211/137.

(080078557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**Villers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 20.451.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the fifteenth day in the month of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

"Kaupthing Bank Luxembourg S.A.", a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

hereafter referred to as "the proxy holder";

here represented by:

- a) Mr Gianni de BORTOLI, employee, with professional address at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
  - b) Mrs Doriane ROSSIGNOL, employee, with professional address at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- acting as a special proxy-holder of:

the company "Prime Nice Finance Limited", a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (The British Virgin Islands),

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given on 13 May 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "VILLERS S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 20 451, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 06 May 1983, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 170 of 07 July 1983, page 6578. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 24 March 2006, which deed has been published in the Mémorial, on 27 June 2006, number 1235 and page 59258;

- that the corporate capital of the Company is set at TWO HUNDRED FOURTEEN THOUSAND SIX HUNDRED AND FORTY-FOUR EURO (214,644.- EUR) divided into hundred million (100,000,000) ordinary shares with no par value, all fully paid up in cash;

- that the company "Prime Nice Finance Limited" prenamed is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

- to declare that the company "Prime Nice Finance Limited" commits itself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing persons, known to the notary their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Kaupthing Bank Luxembourg S.A.", une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ci-après dénommée "le mandataire";

dûment représentée par:

a) Monsieur Gianni de BORTOLI, employé, avec adresse professionnelle au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) Madame Doriane ROSSIGNOL, employée, avec adresse professionnelle au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

la société Prime Nice Finance Limited", une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration donnée le 13 mai 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "VILLERS S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20 451, a été constituée suivant acte notarié daté du 06 mai 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 170 du 07 juillet 1983, page 6578;

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant acte notarié dressé en date du 24 mars 2006, lequel acte fut publié au Mémorial, le 27 juin 2006, sous le numéro 1235 et page 59 258;

- que le capital social de la Société est fixé à DEUX CENT QUATORZE MILLE SIX CENT QUARANTE-QUATRE EUROS (214,644.- EUR) divisé en cent millions (100,000,000) d'actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées en numéraire;

- que la société "Prime Nice Finance Limited", prénommée, est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;

- que la société "Prime Nice Finance Limited" s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête du mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. DE BORTOLI, D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mai 2008. Relation: EAC/2008/6784. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): FISCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 MAI 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008070000/239/112.

(080078453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**Koinè Hestía S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 138.893.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

A comparu:

KAIRÓS ESTATE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, ici représentée par Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 mai 2008,

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination «KOINÉ HESTÍA S.A.» La société est constituée pour une durée indéterminée. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations. La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EURO), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EURO) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million Euro (1.000.000,- EURO), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EURO) chacune. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans la loi. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont exclusivement émises sous forme nominative.

L'actionnaire qui désire transférer tout ou partie de ses actions doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires de la société au moyen d'une notification écrite envoyée par lettre recommandée au Président du Conseil d'Administration de la société, indiquant le nombre exact d'actions que l'actionnaire désire transférer ainsi que le nom et l'adresse de l'acquéreur potentiel de ces actions. Le Président du Conseil d'Administration de la société informe les autres actionnaires par écrit par lettre recommandée endéans un délai de huit jours à partir de la date de réception de la notification faite par l'actionnaire. Les actionnaires doivent endéans un délai de quinze jours à partir de la date de l'envoi de la lettre recommandée par le Président du Conseil d'Administration informer ce dernier par écrit par lettre recommandée de leur décision d'acquiescer ou non tout ou partie des actions qui sont offertes.

Au cas où l'offre d'acquiescer des actions est acceptée par plus d'un actionnaire, les actions qui sont offertes seront distribuées entre les actionnaires intéressés proportionnellement à leur participation respective dans le capital social de la société. Le prix de vente des actions qui sont offertes sera fixé par référence à la valeur réelle de ces actions ou si cette valeur ne peut pas être déterminée par référence à la valeur comptable de ces actions.

S'il y a désaccord entre le cédant et le/les cessionnaire(s) en rapport avec la détermination de la valeur de ces actions, le prix de vente des actions sera déterminé par le commissaire aux comptes de la société. Les honoraires du commissaire aux comptes en rapport avec cette mission seront partagés au pro rata entre le cédant (50%) et le(s) cessionnaires (50%).

Au cas où aucun actionnaire ne désire acquérir les actions qui sont offertes, la société peut, dans les termes et conditions prévus par la loi et par les statuts de la société acquérir tout ou partie des actions offertes.

Seulement au cas où et les autres actionnaires et la société refusent d'acquérir les actions qui sont offertes, l'actionnaire qui désire céder ses actions est libre de transférer les actions offertes au(x) tiers sous les termes et les conditions mentionnées dans la notification écrite faite par l'actionnaire au Président du Conseil d'Administration.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juillet à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Pour les besoins de l'organisation purement interne de la société, les administrateurs nommés par l'assemblée générale seront considérés comme faisant partie de deux catégories différentes, à savoir la catégorie A et la catégorie B. La décision d'affecter un administrateur à l'une ou l'autre de ces catégories sera prise par l'assemblée ayant procédé à leur nomination.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit en son sein un président et peut en outre choisir en son sein un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Pour les réunions du Conseil d'administration, un quorum de présences d'une majorité simple au moins de ses membres est requis. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde réunion devant délibérer et statuer sur le même ordre du jour sera convoquée par l'un quelconque des administrateurs. Cette deuxième réunion laquelle sera tenue au plus tôt huit jours après la première délibérera valablement quel que soit le nombre d'administrateurs présents ou représentés. Dans toutes les réunions du Conseil d'administration, les résolutions, pour être valables, devront être approuvées par une majorité simple au moins des administrateurs présents ou représentés votant.

Dans les réunions du Conseil d'administration et en cas d'égalité de voix, la voix du Président du Conseil d'Administration sera seulement prépondérante lorsque la société se trouvera dans une situation de blocage dûment établie.

Il y aura situation de blocage dûment établie, lorsque;

- un ou plusieurs administrateurs refusent d'assister à des réunions du Conseil d'administration. Sera considéré comme un tel refus, le fait pour un administrateur de ne pas assister à une réunion du Conseil d'administration dûment convoquée sans donner mandat à un autre administrateur respectivement sans donner un motif valable pour son absence (tel que le fait d'être malade à un point tel que l'administrateur en question n'est pas en mesure de donner mandat à un autre administrateur ou de participer à la réunion par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence).

- en cas d'impossibilité d'obtenir au sein du Conseil d'administration un vote majoritaire sur une décision au cas où celle-ci est approuvée par l'entière d'une catégorie d'administrateurs et refusée par l'entière de l'autre catégorie et si dans un tel cas, le Conseil d'administration a soumis la décision litigieuse au vote des actionnaires en procédant sans délai à la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société et si les actionnaires de la

société n'arrivent pas à trouver un accord sur la décision leur soumise, en ce sens que la majorité des actionnaires requise pour la modification des statuts n'arrive pas à se prononcer ou bien pour ou bien contre ladite décision.

- ou bien si un des actionnaires refuse d'assister à une assemblée des actionnaires dûment convoquée de sorte que le quorum requis pour la tenue d'une telle assemblée ne peut pas être atteint respectivement en cas d'impossibilité d'obtenir au sein d'une assemblée générale des actionnaires un vote majoritaire sur une décision, celle-ci étant approuvée par un actionnaire et refusée par l'autre actionnaire. Dès que la société se trouvera dans une de ces situations de blocage, le Président du Conseil d'administration ou, en son absence ou en cas d'inaction de sa part, deux administrateurs de la société, informeront sans délai et par écrit les actionnaires de la société de l'existence d'une telle situation. Une situation de blocage sera considérée comme terminée dès que les actionnaires de la société le constatent expressément dans le cadre d'une assemblée générale.

La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de vidéoconférence.

Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues. Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs. Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) KAIRÓS ESTATE S.A., prénommée: . . . . .	31.000.-	31.000.-	310
Total . . . . .	31.000.-	31.000.-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EURO) se trouve à l'entière disposition de la société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.450,- Euro.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

- Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

- Maître Lydie LORANG, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Goebel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 29 MAI 2008, Relation: EAC/2008/7205. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000 € à 0,5% = 155,- €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008070534/272/211.

(080079627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

#### **Oberheim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.

R.C.S. Luxembourg B 47.928.

Le bilan au 30/06/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008070418/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05175. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080078579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.